

## ASSISTANTS TECHNIQUES

Une négociation APLD est en cours avec un projet d'accompagnement de plan de départs volontaires. En parallèle de ce dispositif, ArianeGroup annonce des objectifs de suppression de postes d'assistants techniques conséquents.

Or, dans de nombreux secteurs, des non-inscrits occupent des postes clé, indispensables au fonctionnement d'ArianeGroup, et difficilement internalisables à court-terme.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction si des actions particulières sont prises pour assurer nos compétences et savoir-faire en ces temps de décroissance d'effectifs.

### Réponse Direction :

Le contexte dans lequel rentre ArianeGroup, impose de poursuivre et d'intensifier le travail d'analyse précise de la gestion des compétences (métiers en croissance, passerelle entre les familles de métiers, ...) qui passe aussi par une réflexion sur la nature des activités sous traitées et les impacts en terme de compétences associées.

**Considérations CFE-CGC : Cette réflexion doit être menée sereinement et de façon exhaustive vu les conséquences potentielles !**

## CONTRÔLES DE SECURITE

Depuis quelques temps, les mesures de sécurité à l'entrée du site sont renforcées.

Les salariés ont constaté un écart de traitement aux contrôles d'entrée entre les entrants passant aux barrières en véhicule (voitures et deux roues motorisées) contrôlés par prélèvement et les entrants piétons (piétons et vélos) dont les sacs sont systématiquement ouverts.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction les raisons de cette différence de traitement.

### Réponse Direction :

Les mesures de contrôle et de sécurité s'appliquent à tous les personnels entrants, sans discrimination catégorielle (inscrits, prestataires, visiteurs) et quel que soit le mode de locomotion. Cependant, le dispositif en place tient compte de la densité du flux entrant de véhicules motorisés, notamment aux heures de grande affluence, et de sa nécessaire régulation pour des raisons de sûreté et de sécurité. C'est pourquoi le contrôle de sécurité des entrants empruntant les barrières véhicules ne peut pas faire l'objet d'une systématisation.

**Considérations CFE-CGC : Et de ce fait il y a donc bien différenciation de traitement !**

## JOURNEE DE SOLIDARITE

Il a récemment été indiqué en CSE-E que le prélèvement d'un jour de congé de solidarité, tel que prévu dans l'accord sur le traitement de l'activité partielle, se fera sur les congés 2021, sauf pour les dons de jours et pour les salariés qui avaient choisi un autre type de jour pour lesquels le traitement aura effet comme prévu sur les congés 2020, suivant le formulaire mis à disposition en juin 2020.

Si cette disposition est satisfaisante pour la majorité des salariés, elle peut être contraignante pour certains.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction la possibilité de rester sur un prélèvement du jour de solidarité en 2020, tel qu'initialement prévu, pour les salariés qui en feraient la demande explicite.

### Réponse Direction :

En effet, le prélèvement d'un jour de congé conventionnel (congé d'ancienneté ou congé d'âge) tel que prévu dans l'accord, à destination du fonds de solidarité activité partielle, se fera sur les congés 2021.

Pour les salariés qui auraient choisi un autre type de jour (avant le 5/07/20 tel que précisé dans la communication de juin dernier), le traitement aura effet comme prévu sur les congés 2020.

Les dons de jours sont de la même manière pris en compte sur l'exercice 2020.

Les salariés avaient donc la possibilité de s'exprimer avant le 5/07/2020.

Il n'est pas prévu de modifier les modalités applicables.

**Considérations CFE-CGC : Sauf qu'au 5 juillet 2020 la décision de reporter le prélèvement de ce jour de solidarité sur les congés 2021 n'avait pas été prise et ne pouvait donc pas être anticipée !**

## CONSIGNES DE TRI

Il est demandé aux salariés de rapporter les déchets de leurs paniers repas chez eux et de les jeter dans leur poubelle personnelle, contrainte qui peut conduire (sans l'excuser) au non-respect des consignes de tri.

Aussi les élus et représentants CFE-CGC demandent à la direction d'envisager de mettre à disposition des salariés un container dédié à la récolte de ces paniers repas, ce qui éviterait l'encombrement des poubelles personnelles et pour certains, un surcoût potentiel sur la redevance d'enlèvement des poubelles au poids, pratiquée par certaines communes.

### Réponse Direction :

Il est demandé aux salariés d'emporter ses déchets de repas dans un souci écologique, d'hygiène et pour éviter la prolifération de nuisibles.

Nous constatons malheureusement que la consigne de tri n'est pas respectée dans différents bâtiments, ce qui nous génère des non conformités au niveau du broyage papier.

Afin de rappeler aux salariés ces consignes, une campagne d'affichage de celles-ci au-dessus des bacs de collecte intérieurs vient d'être menée.

Nous sommes convaincus que les salariés sensibilisés au tri des déchets, s'inscrivant dans une démarche éco responsable, ne vivent pas cette consigne de tri comme une contrainte.

Il nous semblerait pour le moins surprenant, que ces salariés soient en attente d'une assistance de l'entreprise sur ce sujet précis, alors même que celle-ci doit faire face à des enjeux économique et financiers majeurs.

**Considérations CFE-CGC : Recevoir des "leçons" de gestions financières alors que la société s'apprête à bénéficier d'aide de l'Etat avec la mise en place d'APLD...non merci !**

**Pour continuer à lire nos tracts,  
Téléchargez notre appli mobile  
MyCFE-CGC ArianeGroup !**

